



---

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 9 DECEMBRE 2019, A VISSOIE

---

### Préambule

L'Assemblée primaire est tenue à la salle de polyvalente de Vissoie, sous la Présidence de M. David Melly, qui ouvre l'Assemblée à 19h05 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance, rassemblant 207 personnes.

---

Le Président fait part de l'ordre du jour suivant qui est approuvé par l'Assemblée.

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2019.
3. Message du Président.
4. Information sur les travaux à effectuer dans la « Navizence » suite aux crues de juillet 2018.
5. Présentation de la planification financière 2020-2023.
6. Acceptation d'un crédit d'engagement de CHF. 1,8 million pour financer un investissement global de CHF. 4,5 millions dans le but de :
  - construire un nouveau terrain de football à Vissoie
  - construire des nouveaux vestiaires en synergie avec les locaux de la patinoireet acceptation de l'emprunt y relatif (emprunt d'un montant maximum de CHF. 3 millions destiné à couvrir les coûts de l'ouvrage avant l'obtention des différents dons).
7. Présentation et adoption du budget 2020.
8. Divers.

---

#### **1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs**

Le Président, après avoir ouvert l'Assemblée, nomme les scrutateurs, à savoir :

- M. Dominique Salamin
- M. Benoît Salamin

---

#### **2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2019.**

Mme Sophie Zufferey, Secrétaire communale, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

### Décision

L'Assemblée Primaire décide, à 206 voix « pour » et une abstention, d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2019.

---

### 3. *Message du Président.*

Le Président donne quelques informations sur les mesures mises en place par la Commune en matière de développement durable :

- Au niveau « environnemental », ce sont plus de 10'000 hectares de zones agricoles et de forêts qui sont entretenues par les exploitants et par le Triage forestier d'Anniviers, soit une surface 30 fois plus importante que la zone à bâtir.
- En matière d'énergie, il est rappelé que la Commune produit annuellement plus de 45 millions de kWh d'électricité renouvelable. Cette quantité couvre la totalité des besoins sur le territoire communal. De plus, une analyse est en cours en vue d'augmenter le soutien de la Commune en matière de rénovation énergétique des logements.

Par ailleurs, au vu des dépenses conséquentes pour favoriser les transports publics, l'assemblée est informée que les parkings communaux ne seront plus entièrement gratuits dès l'été 2021 et qu'une augmentation des tarifs des parkings sera annoncée pour décembre 2020.

Le Président rappelle le fonctionnement du système démocratique communal constitué des institutions suivantes :

1. Le pouvoir législatif de la Commune d'Anniviers est composé par l'ensemble des citoyens jouissant de leurs droits politiques, rassemblés en Assemblée primaire ;
2. Le Conseil municipal, composé de 7 élus pour une période législative de 4 ans, exerce les fonctions exécutives ;
3. Les sections communales des partis politiques influent sur les votations et les élections et sont un lien entre la population et les élus ;
4. Les sociétés de villages sont un moyen de rassembler les avis des habitants d'une localité et d'interpeller l'exécutif sur un sujet précis ;
5. Une dizaine de commissions thématiques sont nommées par le Conseil municipal, composées de personnes compétentes, elles apportent du soutien et des préavis sur des sujets spécifiques ;
6. Les sociétés de développement qui, au même titre que les associations économiques, composent le Conseil d'administration d'Anniviers tourisme SA et peuvent soumettre leurs propositions à l'exécutif.

Toutes les personnes membres des ces institutions sont des relais essentiels entre les autorités et la population. Le Conseil municipal les remercie pour leur engagement dans le bon fonctionnement de notre société.

---

### 4. *Information sur les travaux à effectuer dans la « Navizence » suite aux crues de juillet 2018.*

Des explications sont données sur les crues de juillet 2018 qui ont généré d'importants dégâts tant pour la Commune d'Anniviers que pour les Forces Motrices de la Gougra SA.

M. David Zufferey résume les travaux d'urgences déjà réalisés et en cours de finition :

➤ 2018 – Travaux d'urgence

Sécurisation immédiate, remise en état des services, évacuation des bois flottants	CHF. 6'800'000
Subvention cantonale y compris la part fédérale (85%) sur les cours d'eau	<u>CHF. - 5'780'000</u>
Total à la charge de la Commune	CHF. 1'020'000

➤ 2019 – Mesures de 1<sup>ère</sup> priorité

Travaux anticipés prioritaires de la Navizence dans 3 secteurs (Zinal, Mottec et en aval de Vissoie)	CHF. 4'300'000
Subvention cantonale y compris la part fédérale (95%)	<u>CHF. - 4'085'000</u>
Total à la charge de la Commune	CHF. 215'000

La suite consiste à mettre en œuvre la 1<sup>ère</sup> étape du concept de protection qui se déroulera de 2020-2022 et qui comprend les éléments suivants :

- Mandat d'ingénieurs pour l'homologation du concept global et pour l'obtention des décisions de subventionnement
- Prise en charge des mesures anticipées, réalisées par les Forces Motrices de la Gougria SA mais reconnues d'utilité publique
- Réalisation des travaux prioritaires indispensables

Ces études et travaux sont devisés à	CHF. 5'000'000
Subvention cantonale y compris la part fédérale (estimée à 80%)	<u>CHF. - 4'000'000</u>
Total à charge de la Commune	CHF. 1'000'000

Cette présentation ne suscite pas d'intervention de la part de l'assemblée.

Cet objet étant de la compétence du Conseil municipal, ce dernier, réuni en séance du 12 novembre 2019, a validé le crédit d'engagement de CHF. 1 million, et de l'inclure dans les budgets 2020 à 2022.

---

## 5. Présentation de la planification financière 2020-2023.

Conformément à l'article 20 al. 3 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2014, le Conseil municipal présente le plan financier 2020-2023 de manière succincte avec les informations suivantes :

### 1. Compte de fonctionnement

Les charges de fonctionnement, après la réorganisation de l'administration, devraient se stabiliser. Les recettes fiscales prudentes devraient permettre de maintenir la marge d'autofinancement à CHF. 4 millions. Cependant, les prochains exercices se clôtureront avec des pertes d'exercice dues aux amortissements sur les investissements conséquents réalisés ces dernières années.

### 2. Compte d'investissements

Afin de séparer les investissements ordinaires de ceux liés aux crues de juillet 2018, chaque année de la planification compte deux colonnes, l'une correspond aux investissements « habituels » et l'autre aux investissements « spéciaux ».

La marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir la totalité des investissements et génèrera une insuffisance de financement d'environ CHF. 1 million par année.

Ces objets seront financés par des emprunts réalisés auprès d'établissements bancaires ou auprès d'autres prêteurs comme par exemple des assurances à des taux très favorables.

### 3. Fortune et endettement

Après plusieurs années bénéficiaires, la fortune nette de la Municipalité diminuera. L'endettement par habitant augmentera, mais restera raisonnable et acceptable. Cependant, une fois ces investissements réalisés, l'équilibre budgétaire sera à nouveau respecté. La fortune nette étant suffisante, il n'y aura pas de découvert au bilan.

	2020	2021	2022	2023
<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	30'491'400	30'000'000	30'000'000	30'000'000
Revenus financiers	34'624'400	34'000'000	34'000'000	34'000'000
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>4'133'000</b>	<b>4'000'000</b>	<b>4'000'000</b>	<b>4'000'000</b>
<b>Investissements et amortissements</b>				
Investissements au 31 décembre N-1	41'420'000	45'253'000	46'024'000	45'476'000
Investissements de l'année	8'862'000	5'885'000	4'505'000	4'045'000
Investissements à amortir	50'282'000	51'138'000	50'529'000	49'521'000
Amortissements de 10%	5'029'000	5'114'000	5'053'000	4'952'000
Amortissements complémentaires				
Investissements au 31 décembre de l'année	45'253'000	46'024'000	45'476'000	44'569'000
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement	4'133'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000
Amortissements ordinaires	5'029'000	5'114'000	5'053'000	4'952'000
Amortissements complémentaires	0	0	0	0
<b>Excédent / Insuffisance (-) de revenus</b>	<b>-896'000</b>	<b>-1'114'000</b>	<b>-1'053'000</b>	<b>-952'000</b>
<b>FINANCEMENT</b>				
Marge d'autofinancement	4'133'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000
Investissements nets	8'862'000	5'885'000	4'505'000	4'045'000
<b>Excédent / Insuffisance (-) de financement</b>	<b>-4'729'000</b>	<b>-1'885'000</b>	<b>-505'000</b>	<b>-45'000</b>
<b>FORTUNE / DECOUVERT</b>				
Fortune au 31 décembre N-2	35'717'683			
Excédent de revenus (+) / charges (-)	-603'000			
Fortune au 31 décembre N-1	35'114'683	34'218'683	33'104'683	32'051'683
Excédent de revenus (+) / charges (-)	-896'000	-1'114'000	-1'053'000	-952'000
<b>Fortune nette</b>	<b>34'218'683</b>	<b>33'104'683</b>	<b>32'051'683</b>	<b>31'099'683</b>

La présentation de la planification financière fait l'objet d'aucune remarque de la part des citoyennes et citoyens.

6. *Acceptation d'un crédit d'engagement de CHF. 1.8 million pour financer un investissement global de CHF. 4,5 millions dans le but de :*
- *construire un nouveau terrain de football à Vissoie*
  - *construire des nouveaux vestiaires en synergie avec les locaux de la patinoire et acceptation de l'emprunt y relatif (emprunt d'un montant maximum de CHF. 3 millions destiné à couvrir les coûts de l'ouvrage avant l'obtention des différents dons).*

Des explications sont données sur l'analyse des emplacements possibles et les études de variantes réalisées. Le projet retenu ainsi que la synergie prévue avec la rénovation de la patinoire sont présentés :

*Objet de la compétence du Conseil municipal figurant dans le budget 2020*

- Rénovation de la patinoire en 2020 CHF. 1'500'000

*Objet de la compétence de l'Assemblée Primaire*

- Reconstruction du terrain de football en 2020 et 2021 CHF. 4'500'000  
 Versement de l'assurance CHF. - 800'000  
 Fonds du sport du Canton du Valais CHF. - 300'000  
 Fonds cantonal de dommage non assurable, au min. CHF. - 1'000'000  
 Sponsoring des entreprises CHF. - 300'000  
 Don de l'UEFA CHF. - 288'000  
 Autres aides (FIFA, Chaîne du Bonheur, ...), au min. CHF. - 12'000

- **Crédit d'engagement soumis à l'assemblée primaire CHF. 1'800'000**

Total à charge de la Commune CHF. 3'300'000

Coûts induits

L'article 10, Ofinco du 16 juin 2004 concernant la transparence financière lors de la prise de décision mentionne que l'organe appelé à prendre une décision, générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour la Commune, doit être informé au préalable des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances.

L'Assemblée primaire est appelée à se prononcer sur le point 6 de l'ordre du jour : Acceptation d'un crédit d'engagement de CHF. 1.8 million pour financer un investissement global de CHF. 4.5 millions, afin de construire un nouveau terrain de football et d'agrandir les vestiaires et d'un emprunt y relatif (emprunt d'un montant maximum de 3 millions destiné à couvrir les coûts de l'ouvrage avant l'obtention des différents dons).

Il est précisé que les deux sociétés sportives concernées se sont engagées à organiser des manifestations pour augmenter les apports financiers.

En cas de refus, les positions suivantes seront modifiées du budget 2020 :

- *Compte de fonctionnement – 940.32 Intérêts passifs*

940.322.00 Dettes à moyen et long terme CHF. 430'000.00 au lieu de CHF. 450'000.00  
 793.331.00 Amortissements ordinaires CHF. 201'000.00 au lieu de CHF. 232'000.00

- *Compte d'investissement – 344 Patinoire de Vissoie et 793 Intempéries*

793.501.34 Terrain de football CHF. 0.00 au lieu de CHF. 2'000'000.00  
 793.610.34 Assurance terrain de football CHF. 0.00 au lieu de CHF. 400'000.00  
 793.611.34 Fonds cantonal dommage non ass. CHF. 0.00 au lieu de CHF. 750'000.00  
 793.669.34 Dons terrain de football CHF. 0.00 au lieu de CHF. 538'000.00

En cas d'acceptation de ce projet par l'assemblée, le planning sera le suivant :

*Décembre 2019 :*

Mise à l'enquête du projet lié au terrain de football

Etude sur l'agrandissement des vestiaires et recherche de fonds supplémentaires

*Novembre 2020 :* Mise en service de la surface de glace

*Septembre 2021 :* Inauguration du terrain de football

*2021 :* Agrandissement des vestiaires

### **La parole est donnée à l'assemblée**

Mme Cécilia Fiori Bucher demande quel sera le type de revêtement du terrain de football.

Le Président explique qu'il n'y a pas, à ce jour, de décision définitive, mais le Conseil municipal est favorable pour un revêtement synthétique qui permettrait une utilisation plus efficiente du terrain de football.

M. Pascal Zufferey souhaite savoir ce que représente la différence de coûts si le terrain est implanté à proximité du Centre scolaire ou sur l'ancienne déchetterie ?

Le Président explique que la variante à côté du Centre scolaire n'a pas été chiffrée, car elle aurait nécessité le déplacement de la piscine et cela aurait posé des problèmes pour la route qui dessert le bas du village.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée.

### **Décision**

L'Assemblée Primaire décide, à 205 voix « pour », une voix « contre » et une abstention, d'approuver la proposition du Conseil municipal et d'accepter le crédit d'engagement de CHF. 1.8 million pour financer un investissement global de CHF. 4.5 millions, afin de construire un nouveau terrain de football à Vissoie et de construire des nouveaux vestiaires en synergie avec les locaux de la patinoire et d'accepter l'un emprunt y relatif (emprunt d'un montant maximum de CHF. 3 millions destiné à couvrir les coûts de l'ouvrage avant l'obtention des différents dons).

---

## **7. Présentation et adoption du budget 2020.**

Mme Danièle Zufferey informe l'assemblée des décisions fiscales 2020 suivantes :

Le coefficient 1.25

L'indexation 140.00

Le montant de l'impôt personnel 20.00

Le montant de l'impôt sur les chiens 150.00

Ces éléments restent inchangés par rapport à l'année 2019.

Mme Danièle Zufferey présente le budget 2020, conforme à l'ordonnance sur la gestion financière des communes et apporte des compléments d'informations au fur et à mesure de la présentation. Les principaux résultats sont les suivants :

Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 09 décembre 2019

Aperçu du compte administratif		Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- fr.	30'861'693.00	29'661'600.00	30'491'400.00
Revenus financiers	+ fr.	36'750'957.01	32'320'400.00	34'624'400.00
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= fr.</b>	<b>5'889'264.01</b>	<b>2'658'800.00</b>	<b>4'133'000.00</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement	+ fr.	5'889'264.01	2'658'800.00	4'133'000.00
Amortissements ordinaires	- fr.	4'726'539.27	5'087'000.00	5'029'000.00
Amortissements complémentaires	- fr.	1'126'400.75		
<b>Excédent de revenus</b>		<b>36'323.99</b>		
<b>Excédent de charges</b>	<b>= fr.</b>		<b>2'428'200.00</b>	<b>896'000.00</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ fr.	15'413'781.47	21'855'000.00	14'875'000.00
Recettes	- fr.	7'765'841.45	13'455'000.00	6'013'000.00
<b>Investissements nets</b>	<b>= fr.</b>	<b>7'647'940.02</b>	<b>8'400'000.00</b>	<b>8'862'000.00</b>
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement	+ fr.	5'889'264.01	2'658'800.00	4'133'000.00
Investissements nets	- fr.	7'647'940.02	8'400'000.00	8'862'000.00
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= fr.</b>	<b>1'758'676.01</b>	<b>5'741'200.00</b>	<b>4'729'000.00</b>

Mme Danièle Zufferey-Wenger mentionne les éléments importants du compte d'investissements, notamment :

- Le subventionnement du Sentier des planètes, à St-Luc
- La suite de la construction du centre de bien être au Cervin, à St-Luc
- La réfection de plusieurs routes communales

Puis, elle donne des informations sur les projets agricoles que sont le Grand Bisse de St-Luc, le Plan Directeur Régional (PDR) et le rétablissement des surfaces de fauches (3<sup>ème</sup> étape du projet RETA). Ces projets sont soit budgétisés en 2020 ou prévus dans la planification financière 2020-2023.

M. Augustin Rion résume les améliorations apportées aux transports publics avec, dès le 15 décembre 2019, un nombre de courses similaires 7 jours sur 7 (11 courses/jour), complété le vendredi et samedi soir par une course supplémentaire. Il est fait part également de l'augmentation de la fréquentation des cars postaux, avec au total plus de 524'300 passagers par an.

Mme Christiane Favre mentionne les aides attribuées aux sociétés locales de manière financière ou en prestations fournies par les employés communaux ; prestations qui avoisinent les CHF. 100'000.-/an.

Il est relevé l'importance du bénévolat sur lequel les différentes sociétés/associations peuvent compter et qui fait la fierté de notre Commune. Des remerciements sont adressés à toutes les personnes qui s'investissent dans ces animations culturelles et sportives.

Il est rappelé qu'un calendrier des manifestations est tenu par Anniviers Tourisme et qu'il est important de le consulter avant de fixer une date, ceci afin d'éviter de pénaliser d'autres organisations.

M. Vincent Theytaz présente le projet d'agrandissement de la cuisine du Centre scolaire, qui permettra d'améliorer le service proposé aux élèves. Une collaboration avec Gastro Valais est en cours pour aider à la mise en place de ce projet.

Il rappelle également le fonctionnement de la commission scolaire (15 membres) avec un représentant des parents d'élèves par village. Des représentants qui fonctionnent comme relais auprès des autorités scolaires. Des remerciements sont adressés à la direction du Centre scolaire, aux membres de cette commission, ainsi qu'à tous les enseignants.

M. Vincent Theytaz donne encore une information sur l'utilisation des montants issus des taxes touristiques et notamment de la taxe de promotion touristique (TPT) dans le but de promouvoir la destination Val d'Anniviers, notamment avec la mise en place d'un rando park, du développement du marketing de notre destination, d'un nouveau site internet, de nouveaux panneaux d'entrée pour les villages, d'un nouveau système d'accueil des touristes et d'un hot spot trail. Pour ce domaine touristique, des remerciements sont adressés tout particulièrement à M. Michael Moret, Directeur d'Anniviers Tourisme SA.

#### **La parole est donnée à l'assemblée :**

M. René Zufferey demande si l'augmentation prévue au budget pour la défense nationale militaire, qui passera à plus de CHF. 40'000.-, concerne l'achat des nouveaux avions de combat.

Le Président répond par la négative. De plus, il est précisé par ce procès-verbal que ce montant sera alloué à l'assainissement du stand de tir de Vissoie.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

#### **Décision**

L'Assemblée Primaire décide, à 206 voix « pour » et une abstention d'approuver le budget 2020.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance, ainsi que le service des finances pour le travail accompli dans le cadre de l'élaboration de ce budget.

---

#### **8. Divers**

La parole est donnée à l'assemblée qui soulève les points suivants :

##### Conseil Général

M. Pierre-Marie Epiney annonce à l'assemblée qu'un groupe de citoyens a pris part à une discussion sur l'instauration d'un Conseil général.

Selon ce groupe de citoyens, Anniviers, avec près de 2'900 habitants, plus de 25'000 lits touristiques et une superficie de 243 km<sup>2</sup>, est confrontée à des enjeux majeurs.

Les comptes 2018 enregistrent un budget de plus de 32 millions, donc une évolution des structures communales. Année après année, le nombre important de décisions qui engagent



l'avenir de la Commune et la vie des habitants de façon durable, méritent d'être validées par un cercle plus large de citoyens élus.

M. Pierre-Marie Epiney explique en quoi consiste un Conseil général :

- Le Conseil général permet :
  - ✓ L'élection de conseillers généraux aux pouvoirs plus étendus qu'aux membres de l'assemblée primaire (motions, postulats, questions écrites)
  - ✓ De servir de relais entre la population des villages et le Conseil municipal
  - ✓ La création d'une commission de gestion
  - ✓ De mieux intégrer les citoyens à la gestion communale
  - ✓ De seconder efficacement le Conseil municipal
- Ses caractéristiques :
  - ✓ Remplace l'assemblée primaire
  - ✓ Ses séances sont publiques
  - ✓ Les commissions communales continuent dans la plupart des cas, à fonctionner comme auparavant
  - ✓ Il siège en fonction des besoins de la collectivité mais au minimum deux fois par an
  - ✓ Il se prononce sur chaque poste du budget, pouvant l'amender ou le corriger
  - ✓ Il propose, amende, modifie puis vote les lois, les règlements et les conventions communales
- Comment obtenir un Conseil général ?
  - ✓ Il faut réunir le soutien de 20 % au moins du corps électoral, demandant l'instauration d'un Conseil général
  - ✓ Leur demande doit être présentée au Conseil municipal dans l'année du renouvellement des autorités municipales, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de l'année électorale
  - ✓ Si la demande est reconnue régulière, elle est soumise au corps électoral au plus tard le 30 juin (vote à l'urne)

Un flyer explicatif est à disposition de l'assemblée, ainsi que la liste de récolte de signatures pour l'élection d'un Conseil général.

Le Conseil municipal prend bonne note de cette initiative et confirme que les informations transmises à l'assemblée correspondent aux lois sur les communes et sur les droits politiques.

Le Conseil municipal se prononcera sur cet objet en temps utile. A titre personnel, M. David Melly signale avoir discuté de l'opportunité d'un Conseil général avec des collègues Présidents de commune, il en ressort également les réflexions suivantes :

- Cela génère un coût pour la rémunération des conseillers et pour la gestion administrative.
- Aucune commune de la taille d'Anniviers (environ 1'800 votants) ne dispose d'un Conseil général. Il est faux de ramener le coût de ce système au nombre d'habitants car un éventuel Conseil général d'Anniviers générerait les mêmes dépenses que celui de Fully et de ses 6'400 habitants.
- En 2006, il était difficile de trouver 30 conseillers communaux, il s'agissait d'ailleurs d'un argument en faveur de la fusion des communes. Est-ce possible aujourd'hui de trouver 30 personnes motivées pour ce rôle ?
- Actuellement le Conseil municipal consulte les sociétés de villages et les sociétés de développement. Il y a un risque que tout devienne politique et moins pratique.

A priori, un Conseil général pourrait faciliter la validation d'un futur plan de zones, cependant M. David Melly reste convaincu que le système existant est plus adapté pour la Commune d'Anniviers et informe l'assemblée qu'il ne signera pas cette proposition.

Antennes de téléphonie mobile 5G

Mme Cécilia Fiori Bucher reconnaît la qualité de vie en Anniviers et estime important de la maintenir. Elle revient sur les projets de mises à l'enquête d'antennes de téléphonie mobile 5G et demande au Président de prendre position sur les questions/remarques principales qui ont été posées à l'exécutif par le biais d'une pétition, à savoir :

- Mettre en place un moratoire sur le territoire communal
- Lancer une démarche de planification pour ces antennes 5G, avec mise en place d'une commission de travail et ensuite soumettre au vote public.
- Prendre en considération les dommages corporels subis et plus couverts par les assurances.

Le Président explique que la Commune a effectivement reçu une demande de modification d'antennes, qui a fait l'objet d'oppositions et d'une pétition demandant un moratoire contre ce type d'antennes 5G. A ce jour, la procédure suit son cours, le Conseil municipal n'a pas encore débattu de ce dossier, ni pris de décision.

Le Président relève par ailleurs la sensibilité du sujet.

Le seul élément clair dans ce dossier, est la répartition des compétences légales. Elle a été définie par les Offices fédéraux de l'environnement et de la communication, que M. David Melly cite :

*« Les prescriptions visant à protéger l'homme contre le rayonnement incombent aux autorités fédérales. Ces dernières ont pleinement exercé leurs compétences en la matière en édictant la loi sur la protection de l'environnement et l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).*

*Les autorités cantonales ou communales ne disposent par conséquent d'aucune marge de manœuvre leur permettant d'élaborer des dispositions destinées à protéger la population contre le rayonnement des installations de téléphonie mobile sans outrepasser leurs compétences ».*

Donc, si un moratoire sur la 5G, adopté par un Parlement cantonal ou une Commune, devait être mis en œuvre, ces Offices fédéraux le déclareraient non conforme à la loi fédérale. Pour rappel, le Parlement cantonal n'a pas voulu d'un moratoire.

La problématique des rayonnements dépasse donc clairement les compétences d'une Commune. Il y a lieu d'intervenir au niveau fédéral par le biais d'une initiative par exemple.

Le Conseil municipal va prendre position sur cette demande d'autorisation de poser des antennes 5G. Cependant, il n'a pas de moyens légaux pour intervenir davantage.

Pour Mme Cécilia Fiori Bucher, cette décision appartient à la population, très sensibilisée au développement durable. Il est donc important que l'exécutif étudie ce dossier.

Mme Delphine Crespo explique qu'une initiative populaire est en cours (le délai pour la récolte des signatures est fixé au printemps 2020) et tolérée par la Confédération, qui demande d'implanter ces antennes 5G de façon prudente et réfléchie. Mme Crespo demande si le Conseil municipal pense réfléchir à l'application de ce texte.

M. David Melly répond que le travail du Conseil municipal est tout d'abord de respecter les lois. Si cette initiative aboutit, les membres de l'exécutif vont bien évidemment l'appliquer. Actuellement, il n'est pas prévu d'apporter de modifications particulières pour ces demandes d'antennes.

Mme Delphine Crespo demande si la décision du Conseil municipal sera communiquée.

Le Président confirme que les pétitionnaires recevront bien évidemment une réponse après l'analyse du dossier par le Conseil municipal.

Pollution visuelle et lumineuse

M. Roland Divorne en a assez de cette pollution « visuelle », à savoir des panneaux posés le long des routes, notamment des flyers de la police municipale pour le stationnement interdit. Selon lui, du point de vue visuel, il y a sûrement d'autres manières plus sympathiques de protéger les places publiques.

Le Président prend bonne note de cette remarque et verra avec la police municipale ce qui peut être amélioré.

Mme Cécilia Fiori Bucher intervient concernant la pollution lumineuse et demande si cela serait faisable d'éteindre une partie de la nuit l'éclairage public.

Le Président explique qu'il est difficile de satisfaire les attentes de tout le monde, certains souhaiteraient davantage d'éclairage et d'autres le voir disparaître. La Commune essaie d'améliorer chaque année au maximum ce domaine-là en remplaçant les lampadaires ou en y plaçant des détecteurs pour permettre un éclairage « sur demande ».

M. Martial Crettaz s'interroge sur les ampoules led des lampadaires publics, car la luminosité qu'elles dégagent le gêne pour conduire la nuit.

Le Président prend note de cette remarque et la question sera posée au fournisseur de la Commune.

Pour Mme Caroline von Gunten, les autorités communales ne peuvent pas s'abriter derrière la volonté de chacun pour prendre une décision. Elle donne l'exemple de la Commune du Val-de-ruz qui a décidé d'éteindre les lampadaires publics durant une certaine tranche horaires.

M. Damien Salamin prend la parole concernant divers points :

- il souhaiterait qu'un travail plus important soit fait pour le déneigement des trottoirs publics ;
- il regrette que rien ne soit fait pour garder des granges écuries qui partent en ruine et relève qu'il ne faut pas avoir honte de passé rural de notre vallée. Il demande aux autorités communales qu'une aide soit octroyée aux propriétaires pour les inciter à rénover ;
- il informe l'assemblée qu'une procédure est en cours à la suite de l'évacuation et de la destruction totale de biens privés et estime qu'il y a d'autres moyens de fonctionner.

Le Président prend bonne note de ces remarques auxquelles il apporte les compléments suivants :

- Pour ce qui est de l'évacuation des biens de M. Salamin, effectivement une procédure est en cours et il n'y a pas le lieu de débattre de ce sujet en assemblée.
- Pour ce qui concerne le déneigement des trottoirs, tel est bien le but de l'exécutif de veiller à la sécurité de ses citoyens et hôtes. Un rappel sera fait à notre service de voirie pour l'attention à porter dans ce domaine.
- Pour l'état des granges écuries, le Président rétorque que les membres de l'exécutif n'ont pas du tout honte de ce passé rural, bien au contraire ce dossier leur tient à cœur. Pour preuve, le travail d'inventaire du patrimoine bâti qui a été fait et dont le dossier a été mis à l'enquête publique le printemps passé et qui arrive à bout touchant au niveau

de son homologation. Pour les biens situés en hors zone à bâtir, la Commune reste dans l'attente de la fiche du Plan directeur cantonal.

Mme Dominique Epiney Regolatti demande s'il serait possible de laisser ouverte la piscine de Zinal durant les entre-saisons.

Le Président explique que le déficit annuel de la piscine est déjà très important, donc au niveau budgétaire, la Commune se doit de rester raisonnable et ne peut, à l'heure actuelle, pas laisser ouverte la piscine toute l'année.

Mme Dominique Epiney Regolatti demande si la Commune pourrait intervenir pour les constructions inachevées et les dépôts de matériel à l'entrée de certains villages.

M. David Melly explique que ce genre de situation fait l'objet de procédures qui peuvent durer de nombreuses années et malheureusement la Commune n'a pas beaucoup de moyens pour les accélérer.

Mme Caroline von Gunten souhaite avoir des nouvelles sur l'audit qui devait se faire sur les services offerts par l'administration communale, ainsi que sur la proposition que devait faire l'UTO à la Commune concernant la gestion des déchets organiques.

Le Président explique que l'audit avait pour but de mettre en place un soutien aux collaborateurs en vue de les aider dans leurs tâches quotidiennes et pour leur offrir une meilleure qualité de vie dans leur travail, se répercutant forcément dans le service offert à la population. La démarche avance et certaines mesures seront mises en place en début d'année et communiquées au personnel communal, puis au public par le biais du journal communal.

Pour ce qui est de la gestion des déchets organiques, M. Augustin Rion répond qu'il s'agit plus précisément des déchets alimentaires privés. Des essais convaincants ont été réalisés avec la Commune de Sierre. Il s'agit de moloks fermés dont l'accès se fait via une carte payante. Anniviers attend la proposition de l'UTO à ce sujet. Sur la base de cette proposition et après avoir examiné les avantages et les inconvénients d'un tel système, le Conseil municipal prendra sa décision quant à la gestion de ce type de déchets.

M. Benoist Germann demande au Conseil municipal si les cinquantaines de places qui existaient pour l'hôtel Europe, avant la construction des bâtiments Swisspeak, vont être remplacées.

Le Président explique que ce n'est pas à la Commune de fournir des places de parc à cet établissement qui est un acteur privé et donc qui doit s'organiser pour recevoir ses clients.

Selon M. Germann, la Commune était détentrice d'une servitude et donc se doit de faire le nécessaire.

M. David Melly assure que la Commune n'a pas fait de faveur à l'hôtel Europe et vérifiera l'inscription ou non de cette servitude. Il est confirmé par ce procès-verbal l'absence de servitude sur les anciens parkings de l'Europe, à Zinal.

M. Olivier Zufferey, de Mayoux, demande si la Commune ne peut pas obliger les propriétaires des granges qui ont brûlé dans le village de Mayoux, à reconstruire. Certains ont déjà reconstruit, mais d'autres ont laissé les ruines telles quelles.

M. David Melly prend bonne note et une vérification des dossiers va être faite afin de voir ce qu'il est possible d'entreprendre auprès de ces propriétaires.

Mme Marie-Jeanne Andematten demande si, dans le cadre du projet des parkings payants également en été, la Commune envisage un prix préférentiel pour le citoyen qui paie ses impôts en Anniviers.

Le Président répond que le règlement communal des constructions prévoit qu'un projet de construction fournisse une/des place(s) de parc, faute de quoi le propriétaire doit s'acquitter de frais de remplacement, s'élevant à CHF. 10'000.- par place de parc manque. Dès lors, les propriétaires concernés contribuent aux frais des parkings communaux. Par contre, l'exécutif ne peut pas revenir sur des constructions faites avant l'entrée en vigueur de ce règlement. De plus, il n'est pas envisageable de faire plusieurs tarifs différents pour les parkings.

*Clotûre*

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la séance à 20h50 et remercie ses collègues du Conseil municipal pour leur engagement sans faille tout au long de l'année, ainsi que tous les collaboratrices et collaborateurs des différents services la Commune.

Un verre de l'amitié est servi par la Bourgeoisie de Vissoie.

Commune d'Anniviers

David Melly, Président



Sophie Zufferey, Secrétaire



